

# Bureau syndical

## Compte-rendu de réunion



### Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 15 mars à Jouars-Pontchartrain (le quorum non atteint) et du 19 mars 2018 à Chevreuse

#### Étaient présents :

#### Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CHIVOT Auffargis
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

#### Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES LE LAGADEC, MANOUVRIER, HOUGUET et MONTET et MM HARDY, POUZERGUES, MARI, ROMBAUTS et STEPHAN.

#### Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France

#### Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	M. VANDEWALLE
Mme DARMON	à	M. FRONTERA
Mme COTE-MILLARD	à	M. POUPART
M. DE WINTER	à	M. CHIVOT

Une nouvelle convocation est envoyée le 16 mars 2018 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 19 mars 2018 à 17h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. POUPART Bonnelles
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France

Pouvoirs :

- M. POUPART à M. VANDEWALLE

**1. Approbation du compte-rendu du bureau du 13 février 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Validation des aides attribuées par la Commission Education à l'Environnement et au Territoire du 5 février 2018**

Ecole élémentaire La Louvière de Rambouillet

Deux projets de classes axés sur la découverte du patrimoine médiéval de Rambouillet et la création d'un jardin médiéval. La participation financière du Parc contribuera au financement d'interventions pédagogiques.

Classes / enseignants	Participation financière du PNR
M. AVERLANT (CM1) M. MORETTI (CM1)	381,60 €

Le Bureau syndical valide à l'unanimité l'attribution de cette aide.

**3. Convention pour des prestations pédagogiques**

Suite à un appel à candidatures, Sylvaine Bataille (Guide de Parc) a été retenue pour la réalisation de certaines interventions pédagogiques en relation étroite avec la mission éducation du Parc et pour un volume d'animations limité à 12 interventions pédagogiques par an. Le prix unique des prestations est établi à 185 € TTC par demi-journée d'intervention. Madame Aubert souligne la qualité et l'originalité des interventions pédagogiques de Sylvaine Bataille.

Le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention correspondante pour une durée de trois ans.

#### **4. Convention de partenariat Guide de Parc**

Cette convention nous permet de fixer les obligations respectives pour l'année 2018 et le contenu du soutien apporté par le Parc à la Guide de Parc, Sylvaine Bataille, pour l'organisation de sorties. Elle permet à la guide de maintenir une sortie, même si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité, dans le but de renforcer les actions de promotion, destinées à faire connaître le territoire du Parc et le Petit Moulin. Le plafond de subvention fixé par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est d'un montant maximal cumulé de 6 900 € euros, toutes prestations confondues pour le grand public, y compris l'organisation de manifestations telles que les rallyes pédestres, l'ensemble des sorties printanières et automnales.

Le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention correspondante pour l'année 2018.

#### **5. Validation des aides attribuées par la Commission *Tourisme et Déplacements* du 21 février 2018**

##### **Mise en sécurité d'une voie douce (Commune de Magny-les-Hameaux)**

La commune a pour projet la mise en circulation douce du Chemin Louis de Marly situé dans le hameau de Romainville. Cette rue régulièrement empruntée par divers véhicules malgré l'interdiction, fait partie du projet de voie douce reliant le quartier de Cressely de Magny-les-Hameaux à Voisins-le-Bretonneux en passant par les divers hameaux de Magny. De plus ce chemin fait l'objet de dépôts sauvages et autres incivilités nuisant aux riverains et utilisateurs du chemin. C'est pourquoi, afin de sécuriser cette voie douce, la commune souhaite mettre en place 2 barrières bois ainsi que des plots en bois pour en fermer l'accès.

- Montant de l'opération : 1 725,25 € HT
- Subvention Parc (50%) : 864 € HT

Le Bureau syndical valide à l'unanimité l'attribution de cette aide.

#### **6. Validation des aides attribuées par la Commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* du 19 février 2018**

##### **Installation de mobilier autour du point d'accueil de la Réserve naturelle et du cimetière (Commune de Bonnelles)**

La commune de Bonnelles sollicite une subvention du Parc naturel au titre de « la création et/ou mise en place de mobilier urbain sur mesure » (aide n° 2-5) à un taux de 70% destinée à subventionner la création et la pose de deux tables, estimées à 6 680 € HT ; et une subvention au titre de « l'acquisition de bornes fontaines » à un taux de 70% destinée à subventionner l'acquisition de trois bornes fontaines estimés à 5 100€. M. Poupart précise que le nombre de bornes-fontaines a été calculé au plus juste en fonction du caractère multipolaire de la Réserve.

- Montant total de l'opération : 11 780 €
- Coût pour le PNR : 8 246 €

Le Bureau syndical valide à l'unanimité l'attribution de cette aide.

## **7. Validation des aides attribuées par la Commission Biodiversité et Environnement du 14 mars 2018**

### **Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Bullion)**

La commune de Bullion a fait l'acquisition en 2017, avec l'aide financière du Parc (BS du 06/12/2016), de matériels utiles à l'entretien de zones difficiles d'accès et envahies par les ronces et orties : une débroussailleuse, un taille haie et un sécateur électriques pour un montant de 4 104 € HT et une aide du Parc de 2 872,8 €.

Elle souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique qui permettra de traiter, en toute sécurité pour le personnel communal, des surfaces comme les trottoirs, caniveaux et bordures de murs.

- Montant total de l'opération : 3 720 €
- Coût pour le PNR (30%) : 1 116 €

### **Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires (Commune de Choisel)**

Suite à son adhésion au programme Phyt'Eaux Cités et la réalisation de son plan de gestion, la commune de Choisel n'utilise plus de produits phytosanitaires sur ses espaces publics. En 2015, elle a fait l'acquisition, avec l'aide financière du Parc (BS du 12/05/2015), d'une débroussailleuse électrique avec batterie rechargeable pour un montant de 2 476 € HT et une aide du Parc de 1 733,2 €.

Elle souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'un taille-haie électrique avec batteries rechargeables pour un montant de 684 €.

- Montant total de l'opération : 684 €
- Coût pour le PNR (70%) : 478,80 €

Le Bureau syndical valide à l'unanimité l'attribution de ces aides.

## **8. Validation de la cinquième aide attribuée par le Jury de l'appel à projets « Utopies réalistes 2017 » qui s'est tenu le 16 janvier 2018**

Le Bureau du 13 février avait décidé de reporter la validation de l'aide n°2017-20 : **association Homme et Nature pour le projet « Se nourrir dans une Vallée de Chevreuse d'avenir », Les Molières** et de demander un supplément d'information.

Cette association a pour objet de contribuer au développement humain en lien avec la Nature. Pour cela, elle fédère et organise des activités de formation, recherche et accompagnement dans les domaines de la permaculture, des sciences du vivant et de la santé.

Le projet est en lien avec les objectifs prioritaires du Programme National de l'Alimentation favorisant une alimentation saine et pourrait être intégré au futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PNR. Le projet est soutenu par les acteurs du territoire : commune des Molières, CCPL.

**Subvention proposée = 10 000 euros** répartis en deux volets : 5 000 euros pour l'accompagnement d'une expérimentation avec les maraichers et les producteurs du territoire sur un travail de sélection de semences paysannes et 5 000 euros pour l'acquisition de matériel scientifique permettant de conduire des analyses sur la qualité nutritive des légumes.

Les membres du Bureau décident une nouvelle fois de reporter la décision d'attribution de la subvention faute d'une information suffisamment précise. Ils souhaitent avoir l'assurance que 5 maraichers vont bien effectivement se prêter à l'expérimentation proposée par l'association Homme et Nature de sélection de semences et de suivi de la valeur nutritive des fruits et légumes obtenus. Ils aimeraient également que la domiciliation de cette association puisse évoluer afin qu'elle ne soit pas mêlée aux relations assez complexes entre le GPS Domaine de la Lendemaine, la mairie des Molières et l'intercommunalité du Plateau de Limours.

## 9. Validation de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc

Ferme de Fanon (augmentation du tarif) :

- Confiture aux fruits : 5,- €

Biscuiterie de la Vallée de Chevreuse (augmentation du tarif) :

- Florentins aux 3 fruits secs : 6,20 €
- Florentins Caramel/Beurre salé : 5,60 €
- Rochers au Caramel/Beurre salé : 6,70 €
- Financiers à la vanille : 5,50 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## 10. Tarifs Partenaires pour les produits dérivés du Petit Moulin

Le Parc souhaite proposer à différents partenaires la vente des produits dérivés du Petit Moulin, notamment aux Offices de Tourisme du territoire. Nous avons élaboré un prix d'achat spécifique que nous accordons à ces partenaires. Les prix de vente seront les mêmes partout à la boutique du Petit Moulin et dans les autres points de vente.

Produit	Tarif de revient TTC	Tarif pour sites partenaires	Tarif de vente
<b>Produis dérivés</b>			
Puzzle	11,16 €	11,80 €	12,50 €
Crayon de papier	1,16 €	1,60 €	2,00 €
Porte-clés	2,98 €	3,20 €	3,50 €
Magnet	1,40 €	3,00 €	4,50 €
Maquette Moulin	6,10 €	8,30 €	10,50 €
Goblets Ecocup	0,96 €	1,50 €	2,00 €
Posters (reproduction)	4,75 €	6,60 €	8,50 €
Dessous de verre	4,68 €	6,30 €	8,00 €
<b>Carterie</b>			
Cartes postales reproduction	2,09 €	2,30 €	2,50 €
<b>Papeterie</b>			
Marque pages	0,98 €	1,20 €	1,50 €
<b>Librairie</b>			
Philippe et France Schubert « Les Peintres en Vallée de Chevreuse »	19,20 €	25,60 €	32,00 €
L'Objet d'Art Hors-Série	5,92 €	7,50 €	9,50 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.